



**PRÉFET  
DE L'AUBE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°111 DU 19/09/2023

PUBLIÉ LE 19 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Préfecture de l'Aube / Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial / Pôle de coordination interministérielle et de concertation publique**

- PCICP2023361-0003 - Arrêté du 18 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière générale et en matière d'ordonnancement secondaire aux agents placés sous l'autorité de monsieur Reynald BEN MIR, directeur du secrétariat général commun départemental de l'Aube (SGCD de l'Aube). (6 pages)

Page 3

## Préfecture de l'Aube

PCICP2023361-0003 - Arrêté du 18 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière générale et en matière d'ordonnancement secondaire aux agents placés sous l'autorité de monsieur Reynald BEN MIR, directeur du secrétariat général commun départemental de l'Aube (SGCD de l'Aube).

**Arrêté n°PCICP 2023261 - 0003**  
**portant subdélégation de signature en matière générale et en matière d'ordonnancement  
secondaire aux agents placés sous l'autorité de monsieur Reynald BEN MIR, directeur du  
secrétariat général commun départemental de l'Aube (SGCD de l'Aube)**

**Le directeur du secrétariat général commun départemental de l'Aube**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019, relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) et notamment son point III a) et b) respectivement relatifs à la mutualisation en matière budgétaire et à la mutualisation en matière de fonctions supports ;

**Vu** la circulaire du Premier ministre n° 6104/SG du 2 août 2019, relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 nommant madame Cécile DINDAR préfète de l'Aube ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°U12961050497888 du 29 septembre 2022 portant détachement de M. Reynald BEN MIR dans l'emploi fonctionnel de directeur du secrétariat général commun départemental de l'AUBE ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°BRHAS-2020-276-0001 du 02 octobre 2020 modifié portant organisation du secrétariat général commun départemental de l'Aube ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° PCICP2022276-0001 du 3 octobre 2022 portant délégation de signature à M. Reynald BEN MIR, directeur du secrétariat général commun de l'Aube ;

**Vu** les délégations de gestion, les contrats de service et la délégation de signature aux plateformes CHORUS applicables ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

La délégation de signature conférée à monsieur Reynald BEN MIR par l'arrêté sus-visé de la préfète de l'Aube est subdéléguée comme suit :

En cas d'empêchement ou d'absence du directeur du SGCD de l'Aube, la subdélégation de signature est donnée à monsieur Mohamed BOUSHABI, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental de l'Aube et à madame Marianne LEMÉE, directrice adjointe au secrétariat général commun départemental de l'Aube, pour l'ensemble des domaines.

### Article 2 : En matière de ressources humaines :

Subdélégation est donnée à madame Christine LHUILLIER, cheffe du service des ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation de signature est donnée à madame France-Lise CHERDIEU, adjointe à la cheffe de service du service ressources humaines.

En cas d'empêchement ou d'absence simultanés de mesdames Christine LHUILLIER et France-Lise CHERDIEU, subdélégation de signature est donnée, chacune dans son domaine de compétence, à :

- madame Agnès LEFORT, cheffe du pôle statutaire,
- madame Alyssa BLEYER, cheffe du pôle formation, action sociale et dialogue social.

### Article 3 : En matière de gestion budgétaire

Pour les programmes budgétaires suivants :

Mission "Administration générale et territoriale de l'État"

Programme 354 : administration territoriale de l'État

Mission "Opérations immobilières nationales et des administrations centrales"

Programme 723 : opérations immobilières nationales et des administrations centrales

Mission "Fonds pour la transformation de l'action publique"

Programme 349 : fonds pour la transformation de l'action publique

Mission "Plan de relance"

Programme 362 : écologie

Programme 363 : compétitivité

Ainsi que pour l'ensemble des BOP d'actions sociales relevant des contractants du SGCD :

- au titre du ministère de l'intérieur : BOP 176 et 216 ;
- au titre du ministère de la transition écologique: BOP 217 ;
- au titre du ministère de l'agriculture et de l'alimentation : BOP 206 et 215 ;
- au titre du ministère de l'économie et des finances : BOP 134 ;
- au titre du ministère des solidarités et de la santé et du ministère du travail : BOP 124 et BOP 155 ;

– au titre des prestations interministérielles d’action sociale : prestations à réglementation commune, BOP 148.

La délégation de signature conférée à monsieur Reynald BEN MIR par l’arrêté sus-visé de la préfète de l’Aube est subdéléguée comme suit :

1°) Les demandes d’achat de flux 1, 2 et 3 sont saisies et/ou validées dans l’outil CHORUS Formulaire pour transmission à la plateforme CHORUS compétente par les agents du SGCD suivants, chacun dans son domaine de compétences :

CHORUS Formulaire		Fonction	Profil Saisie	Profil Validation
MARLOT	Jean-Yves	chef du service budget	x	x
HONORÉ	Anne-Sophie	adjointe au chef du service budget	x	x
GRUSON	Sophie	agent du service budget	x	x
BOLLEY	Romain	agent du service budget	x	x
FOURNET	Valérie	Agent du pôle immobilier, logistique, achat et marché	x	
MANAMPISON	Tsilavina	Agent du pôle immobilier, logistique, achat et marché	x	
JARFANE	Karima	Agent du pôle immobilier, logistique, achat et marché	x	
OZTURK	Leyla	cheffe du pôle accueil courrier standard	x	
GENET	Vincent	agent du pôle accueil courrier standard	x	
BLEYER	Alyssa	cheffe du pôle formation, action sociale et dialogue social	x	x
BAIVIER	Sylvie	agent du pôle formation, action sociale et dialogue social	x	x
STAWIKOWSKI	Marco	agent du pôle formation, action sociale et dialogue social	x	

2°) Les marchés travaux et marchés subséquents, sont saisis dans l’outil PLACE par monsieur MANAMPISON Tsilavina, agent du pôle immobilier, logistique, achat et marché.

3°) Subdélégation est donnée aux agents du SGCD cités au paragraphe 1°) du présent article, pour saisir le service fait constaté dans l’outil CHORUS Formulaire dans leur domaine de compétence.

4°) Subdélégation est donnée au référent départemental, monsieur Jean-Yves MARLOT, chef du service budget, pour certifier le service fait et ordonner les paiements aux services facturiers et aux centres des services partagés compétents pour les dépenses relevant des programmes gérés par le SGCD et évoqués dans le présent arrêté. En son

absence, la suppléance est assurée par mesdames Anne-Sophie HONORÉ, Sophie GRUSON et monsieur Romain BOLLEY, agents du service budget.

5°) Subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de

- valider dans l'outil Chorus DT en qualité de service gestionnaire tous les ordres de mission et de formation au regard de la réglementation financière relative aux déplacements temporaires, de la politique de voyage ainsi que de la capacité budgétaire dédiée ;
- valider budgétairement les états de frais dans l'outil Chorus DT en tant que gestionnaire, contrôleur et gestionnaire valideur, ce qui vaut envoi de la demande de paiement ;
- doter les enveloppes de moyens et valider les relevés d'opérations dans l'application Chorus DT.

- monsieur Jean-Yves MARLOT, chef du service budget,
- madame Anne-Sophie HONORÉ, adjointe au chef du service budget,
- madame Sophie GRUSON, agent du pôle budget,
- monsieur Romain BOLLEY, agent du pôle budget.

#### Article 4 : En matière d'immobilier, de logistique et d'achat

Subdélégation est donnée à madame Patricia D'ORIA et en son absence à madame Laure MANESSE, et aux agents suivants chacun dans leur domaine de compétence :

- monsieur MANAMPISON Tsilavina, agent du pôle immobilier, logistique, achat et marché,
- madame Laure MANESSE, cheffe du pôle immobilier et logistique, achat et marché,
- madame Leyla OZTURK, cheffe du pôle accueil courrier standard.

à l'exclusion de la signature :

- des demandes d'engagement pour les marchés publics relevant des programmes gérés par le secrétariat général commun, leurs copies conformes et les pièces qui leur sont annexées ;
- des actes et documents relevant des marchés publics des programmes gérés par le secrétariat général commun départemental.

#### Article 5: En matière de Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC)

Subdélégation est donnée à monsieur Olivier SILVERIO et en son absence, chacun dans son domaine de compétence à :

- monsieur Patrick CHAMPY, adjoint au chef du service SIDSIC, chef du pôle ingénierie, administration, serveurs et réseaux.
- monsieur Geoffrey COLLÉ, chef du pôle utilisateurs, assistance, formation et déploiement.

Article 6 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° PCICP2023032-0001 du 1<sup>er</sup> février 2023 portant subdélégation de signature en matière générale et en matière d'ordonnancement secondaire aux agents placés sous l'autorité de monsieur BEN MIR, directeur du secrétariat général commun de l'Aube.

Article 7 :

Le directeur du SGCD et les agents concernés, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 18/05/2023.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le directeur du SGCD de l'Aube,



Reynald BEN MIR

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



• • • •